



Le 7 juillet 2021

**Objet : Incitatif financier offert à la personne responsable d'un service de garde en milieu familial subventionnée ayant neuf places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique**

Madame,

Je vous informe que le ministère de la Famille (Ministère) a publié l'Instruction n° 3 concernant l'incitatif financier offert à la personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) subventionnée ayant neuf places à sa reconnaissance dans le cadre de la relance économique. Cette instruction vise à définir les conditions de paiement, les modalités de financement, de calcul et de versement de l'incitatif financier à la RSG subventionnée qui détient déjà une reconnaissance pour neuf places ou augmente sa capacité d'accueil à neuf places.

Cet incitatif financier exceptionnel est exclusif aux personnes admissibles selon les conditions spécifiées à l'instruction.

L'Instruction n° 3 est disponible dans le site Web du Ministère à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>.

Pour de plus amples renseignements ou si vous souhaitez augmenter votre capacité d'accueil à neuf places, je vous invite à communiquer avec moi au 514-595-9955 poste 223.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lucie Leroux  
Directrice adjointe-volet familial  
Bureau : 514-595-9955 poste 223

CPE/BC Familigarde de LaSalle  
206-8564 boulevard Newman  
LaSalle  
H8N 1Y5